

Mobilités individuelles Erasmus+

Guide à destination des élèves du lycée Louis de Foix

I. Présentation des mobilités individuelles élèves

Dans le cadre de son accréditation Erasmus+, le lycée Louis de Foix propose aux élèves de seconde et de première des mobilités individuelles à l'étranger.

Ces mobilités permettent aux élèves de suivre une scolarité temporaire dans un établissement européen partenaire, de découvrir un autre système éducatif et de développer leurs compétences linguistiques, personnelles et interculturelles.

Les mobilités proposées sont des **mobilités de courte durée**, d'une durée maximale de **29 jours**.

II. Établissements partenaires

Le lycée dispose actuellement de partenariats permettant d'accueillir des élèves dans les établissements suivants :

- Közgazdasági Politechnikum Alternatív Gimnázium à Budapest, Hongrie
- IES Rayuela de Móstoles, près de Madrid, en Espagne

Les élèves souhaitant effectuer leur mobilité dans un autre pays peuvent :

- soit proposer eux-mêmes un établissement d'accueil
- soit en discuter avec leurs professeurs, qui pourront appuyer une demande auprès des référents Erasmus+ du lycée (ERAEl)

Toutefois, il est important de noter que certaines destinations (notamment l'Irlande ou Malte) sont très difficiles à obtenir.

III. Modalité d'hébergement

Deux formes de mobilité sont possibles.

1. Mobilité sous forme d'échange

L'élève est accueilli dans la famille d'un correspondant étranger et s'engage à accueillir ce correspondant en retour.

L'accueil du correspondant ne donne pas lieu à rémunération, mais l'élève reçoit la totalité de la bourse Erasmus pour sa mobilité à l'étranger.

2. Mobilité avec famille d'accueil rémunérée

L'établissement partenaire identifie une famille et présente les modalités de l'accueil. Le lycée verse la bourse Erasmus+ à l'élève. L'élève et sa famille sont alors responsables de la participation financière à verser à la famille d'accueil.

À titre indicatif, une part importante de la bourse (environ 60%) est généralement consacrée aux frais d'hébergement, de repas et de transport local.

IV. Procédure de candidature

Les élèves souhaitant participer à une mobilité doivent déposer un dossier de candidature avant les vacances de Toussaint, comprenant :

- **Informations générales** : Nom, prénom, Classe, Coordonnées
- **Projet de mobilité** : Destination souhaitée (ou ouverte), Période envisagée
- **Organisation** : échange ou famille d'accueil rémunérée
- **Lettre d'engagement signée de l'élève et du responsable légal** (modèle à retirer au lycée)
- **une lettre de motivation**

V. Procédure et critères de sélection

La sélection des candidatures se déroule en plusieurs étapes :

1. Recueil de l'avis de l'équipe éducative (professeurs, CPE, etc.)
2. Étude des candidatures
3. Réunion d'une commission de sélection, présidée par la cheffe d'établissement

Les décisions sont communiquées courant novembre.

Critères de sélection

La mobilité Erasmus+ n'est pas une récompense liée aux résultats scolaires. Une attention particulière est portée à l'égalité des chances et à l'accessibilité du dispositif à tous les élèves. La mobilité peut constituer un levier de remobilisation pour certains élèves, dès lors que leur participation est jugée réalisable et bénéfique.

1. Motivation et projet de l'élève

- qualité et sincérité de la lettre de motivation
- cohérence du projet de mobilité
- intérêt pour la découverte européenne et interculturelle

2. Attitude et engagement

- sérieux et implication dans la scolarité
- comportement en classe et dans l'établissement
- capacité à s'adapter à un nouvel environnement

3. Avis de l'équipe éducative

- capacité de l'élève à représenter le lycée
- autonomie et sens des responsabilités
- potentiel de réussite dans le cadre d'une mobilité

4. Capacité à mener à bien la mobilité

- aptitude à suivre et rattraper le travail scolaire
- capacité à vivre une expérience à l'étranger de manière autonome
- engagement dans la préparation de la mobilité, notamment linguistique

5. Prise en compte des objectifs de l'accréditation Erasmus+

Une attention particulière est portée aux candidatures permettant de répondre aux objectifs du projet Erasmus+ de l'établissement :

- Favoriser l'inclusion sociale
- Développer les compétences linguistiques

- Sensibiliser à la notion de développement durable
- Promouvoir la formation aux pratiques innovantes

Les candidatures sont également étudiées au regard des priorités du programme Erasmus+ :

- Inclusion
- Transition écologique
- Transformation numérique
- Citoyenneté européenne

Compétences linguistiques

Le niveau de langue de l'élève ne constitue pas un critère de sélection déterminant.

Toutefois, la mobilité impliquant une immersion dans un environnement étranger, l'élève doit être en mesure de communiquer de manière simple et de s'investir dans cette expérience.

Si nécessaire, un accompagnement pourra être proposé en amont de la mobilité afin de préparer l'élève sur le plan linguistique (travail en classe, activités spécifiques, travail personnel).

L'élève pourra également bénéficier de la plateforme OLS (Online Language Support), afin de renforcer ses compétences linguistiques avant et pendant la mobilité.

Il s'engage à participer sérieusement à cette préparation.

VI. Organisation de la mobilité

Après sélection, la mobilité est organisée par les coordonnateurs Erasmus+ des deux établissements, en lien avec l'élève, sa famille et les équipes pédagogiques.

Un **contrat pédagogique** est établi en fonction du profil de l'élève. Il précise les modalités de suivi de la scolarité dans l'établissement d'accueil. L'élève a vocation à suivre un maximum de cours dans l'établissement partenaire. Toutefois, son emploi du temps peut être aménagé afin de lui permettre de consacrer du temps au rattrapage des enseignements suivis en France pendant la mobilité.

Un **accompagnement** est généralement assuré par un personnel du lycée au début de la mobilité, afin de sécuriser l'arrivée de l'élève et de faciliter son intégration dans l'établissement et la famille d'accueil.

Les élèves bénéficient d'une **bourse Erasmus+** destinée à couvrir une partie des frais liés à la mobilité (transport, hébergement, vie quotidienne). Cette bourse est versée par la Secrétaire Générale de l'établissement après signature du contrat financier. Selon les situations, l'établissement peut :

- soit verser la totalité de la bourse à l'élève, qui prend alors en charge l'organisation de son transport,
- soit assurer directement certaines dépenses, notamment la réservation des titres de transport, et verser le solde de la bourse à l'élève.

VII. Après la mobilité

À l'issue de la mobilité, plusieurs actions sont mises en place :

1. Un bilan de la mobilité est réalisé avec l'équipe Erasmus+ du lycée.



2. L'élève reçoit un document Europass, permettant de valoriser les compétences et acquis développés au cours de la mobilité.
3. L'élève est invité à partager son expérience, notamment à travers un témoignage (présentation orale, participation à des actions de valorisation, publication éventuelle sur le site du lycée).
4. L'élève pourra être amené à compléter un questionnaire de retour d'expérience dans le cadre du suivi du programme Erasmus+.